
BULLETIN OFFICIEL

DES

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie

N° 10. — Octobre 1859.

N° 180. — *DÉPÊCHE* du *Ministre de la marine* portant demande de l'état nominatif des agents payés sur le chapitre VII actuellement employés dans l'Océanie.

(Direction du Matériel, bureau des Constructions navales.)

Paris, le 5 octobre 1859.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Les contre-maitres, aides-contre-maitres, ouvriers et autres agents payés sur le chapitre VII qui sont envoyés dans les colonies, y reçoivent dans le cours de leur mission des mutations ou avancements sur lesquels j'aurais besoin d'être fixé d'une manière précise, afin de pouvoir suivre facilement la dépense qui leur est relative et déterminer en temps utile la part à leur réserver dans le budget.

En vue de me procurer ces renseignements que les ports ne sont pas toujours en mesure de fournir, je vous prie de vouloir bien m'adresser désormais deux fois par an, à la date du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet, un état nominatif des divers agents payés sur le chapitre VII employés dans la colonie de l'Océanie, avec l'indication du grade du sujet ou port auquel il appartient, de la date de son envoi, des détails de sa solde et toutes autres informations utiles.

Recevez, etc.

L'Amiral *Ministre de la marine*,
Signé : HAMELIN.

N° 181. — *DÉPÊCHE* du *Ministre de la marine* portant recommandations relatives à l'émission des traites en remboursement des avances au service *Marine* (modèle de bordereau y annexé).

(Direction de la comptabilité générale : Dépenses d'outre-mer.)

Paris, le 6 octobre 1859.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — D'après la règle, le numérotage des